

REGULATION CENTRALISEE DES FEUX DE CIRCULATION

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA REALISATION DE LA DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de raccorder à son poste central de régulation des feux de circulation les vingt-cinq carrefours de la Rocade Sud. (Rues Bertin, Monthyon, Général de Gaulle) et les carrefours isolés de la ville.

Le projet consiste à compléter l'équipement des armoires aux carrefours existants, à prévoir le rapatriement par câbles des informations ou, en cas de non-existence de réseaux enterrés, par lignes téléphoniques.

Le local PC sera également complété des calculateurs nécessaires et d'un nouveau logiciel à mettre en place.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cette opération ;
- de m'autoriser :
- * à lancer un appel d'offres pour la réalisation de cette deuxième tranche de travaux, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles (notamment, la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale inscrite au marché, jusqu'à concurrence des crédits qui auront été prévus au B.P. 1990 pour cette opération) ;
- * en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Jules RAUX donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

